



LIVRET D'ADHÉSION
CRESS NOUVELLE-AQUITAINE

2020

LA CRESS EN ACTIONS



REPRESENTATION
DES ACTEURS DE L'ESS



OBSERVATOIRE



ANIMATION TERRITORIALE
ET COOPÉRATION



DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET EMPLOI



PROMOTION
DE L'ESS



SENSIBILISATION
DES JEUNES

POURQUOI ADHÉRER ?

// **SE TENIR INFORMER** DES ACTUALITÉS DE L'ESS

// ÊTRE **ACTEUR** DU CHANGEMENT

// COOPÉRER AU SEIN D'UN **RÉSEAU**

// **PARTICIPER** AUX ACTIONS DE LA CRESS

// BÉNÉFICIER DE L'**EXPERTISE** DE LA CRESS

// **S'ENGAGER** POUR DÉFENDRE L'ESS ET SES PRINCIPES

CONDITIONS D'ADHÉSION

Pour adhérer à la CRESS Nouvelle-Aquitaine,

- Vous devez être une structure de l'ESS telle que définie dans la loi ESS du 31 juillet 2014 : association, coopérative, fondation, mutuelle, structure commerciale de l'ESS, syndicat d'employeurs de l'ESS, collectif territorial regroupant des acteurs de l'ESS (constitué juridiquement et sous forme juridique de l'ESS).

- Vous devez avoir une activité ou une partie de votre activité en Nouvelle-Aquitaine.

BARÈME DES COTISATIONS

TYPES D'ENTREPRISE	ETP	CA (M€)	MTT	/Dpt couverts	Ref
Associations Fondations Collectifs territoriaux de l'ESS	< 5		100,00 €		A1
	5 à 10		200,00 €		A2
	11 à 25		300,00 €		A3
	26 à 50		400,00 €		A4
	> 50		500,00 €		A5
Coopératives (hors banques) Sociétés commerciales de l'ESS		< 0,2	100,00 €		C1
		0,2 à 2	250,00 €		C2
		2 à 25	500,00 €		C3
		26 à 50	1 000,00 €		C4
		> 50	2 500,00 €		C5
Banques Coopératives			500,00 €	/Dpt couverts	C6
Têtes de réseaux (hors mutuelles) Syndicats d'employeurs	< 5		300,00 €		R1
	5 à 10		600,00 €		R2
	> 10		900,00 €		R3
Mutuelles d'assurances Réseaux mutualistes (UT & UR)			500,00 €	/Dpt couverts	M1
Mutuelles de santé et prévoyance			200,00 €	/Dpt couverts	M2
Entreprises nationales			500,00 €	/Dpt couverts	N1

Adhérez en ligne sur <http://cress-nouvelle-aquitaine.org/>

Questions :: adhesion@cress-na.org



cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire **Nouvelle-Aquitaine**



Site de Poitiers

37 rue Carnot
86000 Poitiers
05 49 50 71 53

Site de Limoges

2 boulevard des Arcades
87000 Limoges
05 55 79 834 83

Site de Bordeaux

Point Commun -90 rue de Malbec
33800 Bordeaux
05 47 74 52 10

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS)

Nouvelle-Aquitaine rassemble les entreprises de l'ESS, au sens de la loi du 31 juillet 2014. Fédérée au sein du Conseil National des CRESS, elle assure les missions de représentation, de promotion, de développement et d'observation de l'ESS au niveau régional. Elle permet aux acteurs publics de mieux appréhender ses enjeux globaux pour les intégrer dans leur stratégie de développement local.

adhesion@cress-na.org
www.cress-na.org